Fidec

118649

A2688

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

(Art. L. 223-9 du Code de Commerce)

- Apports faits par :
  - Monsieur Laurent ABERT né le 8 septembre 1971 à Wissembourg (67) demeurant 6, rue Monseigneur Médard Barth – Marienthal – 67500 HAGUENAU.

à

« ABERT INVESTMENTS »
Société à responsabilité limitée unipersonnelle
Au capital de 450 000 euros
6, rue Monseigneur Médard Barth – Marienthal – 67500 HAGUENAU

RCS Strasbourg 530 942 986 (2011 B649)

BERTRAND BENHESSA
EXPERT-COMPTABLE
COMMISSAIRE
AUX COMPTES
30, Quai du Preflo 67200 STRASBOURG

Mesdames, Messieurs,

Par ordonnance prise par Madame la Présidente de la Chambre Commerciale du Tribunal de Grande Instance de Strasbourg en date du 22 décembre 2011, la société anonyme « FIDEC-FIDUCIAIRE DE L'ECONOMIE » Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes du ressort de la Cour d'appel de COLMAR a été nommée Commissaire aux apports de votre société en application des articles L. 223-9 et L. 223-33 et R 223-6 du Code de Commerce.

Cette mission a pour objectif d'établir un rapport, conformément aux obligations découlant de l'ensemble des textes ci-dessus, relatif à l'appréciation de la valeur des apports en nature devant être effectués par :

- Monsieur Laurent ABERT né le 8 septembre 1971 à Wissembourg (67) demeurant 6, rue du Monseigneur Médard Barth – Marienthal – 67500 HAGUENAU.

à

- « ABERT INVESTMENT » SARL unipersonnelle dont le siège social est situé au 6, rue Monseigneur Médard Barth – Marienthal – 67500 HAGUENAU.

Les apports en nature à faire par Monsieur Laurent ABERT doivent permettre de réaliser une augmentation de capital dans la société « ABERT INVESTMENT » SARL unipersonnelle.

Par le présent rapport, nous avons l'honneur de vous rendre compte de l'exécution de cette mission.

Nous avons examiné successivement les points suivants :

1. Exposé de l'opération projetée et documents à disposition
2. Nature et consistance des apports
3. Appréciation de la valeur des apports
4. Rémunération des apports
5. Conclusion.

CHAPITRE I

EXPOSE DE L'OPERATION PROJETEE ET DOCUMENTS A DISPOSITION

I. Opération projetée

Monsieur Laurent ABERT est propriétaire de 2 000 parts sociales sur les 5 000 parts sociales composant le capital social de la société « REÜGO » SARL.

Monsieur Laurent ABERT est propriétaire de 300 parts sociales sur les 1 500 parts sociales composant le capital social de la société « A.OUTILLAGE » SARL.

Monsieur Laurent ABERT est propriétaire de 800 parts sociales sur les 2 000 parts sociales composant le capital social de la société « FORMULA LEASE » SARL.

Monsieur Laurent ABERT est propriétaire de 500 actions sur les 2 500 actions composant le capital social de la société « KS TOOLS » SAS.

Monsieur Laurent ABERT souhaite apporter à la société « ABERT INVESTMENT » société à responsabilité limitée unipersonnelle les parts qu'il détient dans les sociétés :

- « REÜGO » SARL;
- « A.OUTILLAGE » SARL;
- « FORMULA LEASE » SARL;
- « KS TOOLS » SAS.

Ces apports en nature s'inscrivent dans le cadre d'une augmentation du capital de la société « ABERT INVESTMENT » société à responsabilité limitée unipersonnelle.

La répartition actuelle du capital social de la société « ABERT INVESTMENT » société à responsabilité limitée unipersonnelle se présente de la façon suivante:

- Monsieur Laurent ABERT propriétaire de 450 parts sociales
  soit la totalité du capital social.

Le capital social actuel de la société « ABERT INVESTMENT » société à responsabilité limitée unipersonnelle est fixé à 450 000 € divisé en 450 parts sociales d'une valeur nominale de 1 000 € chacune.

II. Présentation des sociétés faisant l'objet d'apport dans le cadre de la présente opération d'augmentation de capital

A. Présentation de la société « REÜGO » SARL

a. Répartition du capital social au moment de la présente opération

La société « REÜGO » SARL au capital de 100 000 € divisé en 5 000 parts sociales d'une valeur nominale de 20 € chacune, ayant son siège sociale à 13B, rue Saint Exupéry 67500 HAGUENAU est immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de STRASBOURG sous le numéro 434 661 146 depuis le 22 mars 2001.

La répartition actuelle du capital social de la société « REÜGO » SARL est la suivante :

– Monsieur Laurent ABERT propriétaire de	2 000 parts sociales
– Monsieur David DIEFFENBRONN propriétaire de	2 500 parts sociales
– ABERT INVESTMENTS SARL propriétaire de	500 parts sociales
Total du capital social	5 000 parts sociales

b. Activité

Il ressort des statuts de la société « REÜGO » SARL que la société a notamment pour objet social: la prestation de service, la création de logo, la création de catalogues et tous documents commerciaux et publicitaires, la création et la mise en place de sites internet, la vente en ligne de tous produits et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières, ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

B. Présentation de la société « A.OUTILLAGE » SARL

a. Répartition du capital social au moment de la présente opération

La société « A.OUTILLAGE » SARL au capital de 15 000 € divisé en 1 500 parts sociales d'une valeur nominale de 10 € chacune, ayant son siège sociale au 13B, rue Saint Exupéry 67500 HAGUENAU est immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de STRASBOURG sous le numéro 441 923 992 depuis le 28 mai 2002.

La répartition actuelle du capital social de la société « A.OUTILLAGE » SARL est la suivante :

– Madame Sylvie ABERT propriétaire de	750 parts sociales
– ABERT INVESTMENTS SARL propriétaire de	450 parts sociales
– Monsieur Laurent ABERT propriétaire de	300 parts sociales
Total du capital social	1 500 parts sociales

b. Activité

Il ressort des statuts de la société « A.OUTILLAGE » SARL que la société a notamment pour objet social: la commercialisation de machines outils et d'accessoires professionnels, d'outillage à main, d'équipement de garages et plus généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.

C. Présentation de la société « FORMULA LEASE » SARL

a. Répartition du capital social au moment de la présente opération

La société « FORMULA LEASE » SARL au capital de 100 000 € divisé en 2 000 parts sociales d'une valeur nominale de 50 € chacune, ayant son siège sociale au 8, rue du canal 67720 WEYERSHEIM est immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de STRASBOURG sous le numéro 503 521 163 depuis le 5 mai 2008.

La répartition actuelle du capital social de la société « FORMULA LEASE » SARL est la suivante :

– Monsieur Théo EHRHARDT propriétaire de	1 000 parts sociales
– ABERT INVESTMENTS SARL propriétaire de	200 parts sociales
– Monsieur Laurent ABERT propriétaire de	800 parts sociales
Total du capital social	2 000 parts sociales

b. Activité

Il ressort des statuts de la société « FORMULA LEASE » SARL que la société a notamment pour objet social: l'acquisition d'un parc automobiles et motos constitué de véhicules à moteurs neufs et occasion, la location desdits véhicules ainsi que le négoce desdits véhicules, et, plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles ou commerciales ou artisanales, mobilières ou immobilières, se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires, annexes ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.

D. Présentation de la société « KS TOOLS » SAS

a. Répartition du capital social au moment de la présente opération

La société « KS TOOLS » SAS au capital de 2 500 000 € divisé en 2 500 actions d'une valeur nominale de 1 000 € chacune, ayant son siège sociale au 13B, rue Saint Exupéry 67500 HAGUENAU est immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de STRASBOURG sous le numéro 411 276 017 depuis le 1er avril 1997.

La répartition actuelle du capital social de la société « KS TOOLS » SAS est la suivante :

– Monsieur Peter KUHNE propriétaire de	625 actions
– Monsieur Stephan SCHOTT propriétaire de	625 actions
– ABERT INVESTMENTS SARL propriétaire de	750 actions
– Monsieur Laurent ABERT propriétaire de	500 actions
Total du capital social	2 500 actions

b. Activité

Il ressort des statuts de la société « KS TOOLS » SAS que la société a notamment pour objet social: tant en France qu'à l'étranger, la commercialisation d'outillage à mains et machines outils professionnels ainsi que tous accessoires de machines outils et outillage, et, généralement, toutes opérations, financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes de nature à favoriser son extension ou son développement.

III. Documents à disposition

- Copie de la requête aux fins de désignation d'un commissaire aux apports en date du 22 décembre 2011.

- Copie de l'ordonnance du Tribunal de Grande Instance de Strasbourg en date du 22 décembre 2011.

- Copie du courrier de Maître Jacques WOOCK-SPIESS en date du 29 avril 2011 relatif à la valorisation des parts sociales détenues par Monsieur Laurent ABERT dans les sociétés faisant l'objet d'apport dans le cadre de la présente opération d'augmentation de capital.

- Copie des statuts en date du 27 décembre 2011 de la société « ABERT INVESTMENTS » SARL unipersonnelle.

- Pour la société « REÜGO » SARL:

  - copie de l'acte de cession de parts sociales de la société au profit de « ABERT INVESTMENTS » SARL unipersonnelle en date du 7 juillet 2011 ;
  - copie de l'extrait KBIS de la société délivré le 05 mai 2011 ;
  - pour les exercices 2008, 2009, 2010 : liasse fiscale de l'exercice établi par le cabinet d'expertise comptable ALSEC à STRASBOURG, annexes de l'exercice, rapport de gestion et documents relatifs à l'affectation du résultat ;
  - copie des statuts en date du 01 mars 2011 ;
  - copie du projet de contrat d'apport des parts sociales de la société « REÜGO » SARL à la société « ABERT INVESTMENTS » SARL unipersonnelle.

- Pour la société « A.OUTILLAGE » SARL:

  - copie de l'acte de cession de parts sociales de la société au profit de « ABERT INVESTMENTS » SARL unipersonnelle en date du 8 juillet 2011 ;
  - copie de l'extrait KBIS de la société délivré le 19 janvier 2010 ;
  - pour les exercices 2008, 2009, 2010 : liasse fiscale de l'exercice établi par le cabinet d'expertise comptable ALSEC à STRASBOURG, annexes de l'exercice, rapport de gestion et documents relatifs à l'affectation du résultat ;
  - copie des statuts en date du 19 novembre 2009 ;
  - copie du projet de contrat d'apport des parts sociales de la société « A.OUTILLAGE » SARL à la société « ABERT INVESTMENTS » SARL unipersonnelle.

- Pour la société « FORMULA LEASE » SARL:

  - copie de l'acte de cession de parts sociales de la société au profit de « ABERT INVESTMENTS » SARL unipersonnelle en date du 11 juillet 2011 ;
  - copie de l'extrait KBIS de la société délivré le 21 novembre 2011 ;

- pour les exercices 2009, 2010 : liasse fiscale de l'exercice établi par le cabinet d'expertise comptable ALSEC à STRASBOURG, annexes de l'exercice, rapport de gestion et documents relatifs à l'affectation du résultat ;
- copie des statuts en date du 27 juin 2011 ;
- copie du projet de contrat d'apport des parts sociales de la société « FORMULA LEASE » SARL à la société « ABERT INVESTMENTS » SARL unipersonnelle.

– Pour la société « KS TOOLS » SAS:

- copie de l'acte de cession de parts sociales de la société au profit de « ABERT INVESTMENTS » SARL unipersonnelle en date du 28 août 2011 ;
- copie de l'extrait KBIS de la société délivré le 4 juillet 2011 ;
- pour les exercices 2008, 2009, 2010 : liasse fiscale de l'exercice, annexes de l'exercice, rapport de gestion, rapport général du Commissaires aux Comptes - le cabinet WAGNER & ASSOCIES à COLMAR - , rapport spécial du Commissaires au Comptes - le cabinet WAGNER & ASSOCIES à COLMAR - ainsi que les documents relatifs à l'affectation du résultat ;
- copie des statuts en date du 6 mai 2011 ;
- copie du projet de contrat d'apport des actions de la société « KS TOOLS » SAS à la société « ABERT INVESTMENTS » SARL unipersonnelle.

CHAPITRE II

NATURE ET CONSISTANCE DES APPORTS

I. Nature et consistance des apports effectués par Monsieur Laurent ABERT

Il ressort du requête aux fins de désignation d'un Commissaire aux apport en date du 22 décembre 2011 que Monsieur Laurent ABERT fait apport à la SARL unipersonnelle « ABERT INVESTMENTS » des parts sociales et actions qu'il détient dans les sociétés :

- « REÜGO » SARL;
- « A.OUTILLAGE » SARL;
- « FORMULA LEASE » SARL;
- « KS TOOLS » SAS.

A. Eléments apportés :

- 2 000 parts sociales détenues en pleine propriété dans la société « REÜGO » SARL, soit 40% des parts composant le capital de cette société à la date de l'opération.

- 300 parts sociales détenues en pleine propriété dans la société « A.OUTILLAGE » SARL, soit 20% des parts composant le capital de cette société à la date de l'opération

- 800 parts sociales détenues en pleine propriété dans la société « FORMULA LEASE » SARL, soit 40% des parts composant le capital de cette société à la date de l'opération.

- 500 actions détenues en pleine propriété dans la société « KS TOOLS » SAS, soit 20% des parts composant le capital de cette société à la date de l'opération

B. Evaluation retenue :

- L'évaluation retenue pour la valorisation des 2 000 parts sociales de la société « REÜGO » SARL faisant l'objet de l'apport est exposée dans les pages suivantes du présent rapport.

- L'évaluation retenue pour la valorisation des 300 parts sociales de la société « A.OUTILLAGE » SARL faisant l'objet de l'apport est exposée dans les pages suivantes du présent rapport.

- L'évaluation retenue pour la valorisation des 800 parts sociales de la société « FORMULA LEASE » SARL faisant l'objet de l'apport est exposée dans les pages suivantes du présent rapport.

- L'évaluation retenue pour la valorisation des 500 actions de la société « KS TOOLS » SAS faisant l'objet de l'apport est exposée dans les pages suivantes du présent rapport.

CHAPITRE III

APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

Rappels

- L'opération à réaliser se situe dans le cadre de l'augmentation du capital de la société « ABERT INVESTMENTS » SARL unipersonnelle.

- Le capital social actuel de la société « ABERT INVESTMENTS » SARL unipersonnelle bénéficiaire de ces apports est détenu en totalité par Monsieur Laurent ABERT.

- Monsieur Laurent ABERT unique associé participant à cette augmentation de capital est apporteur de :

  - 2 000 parts sociales qu'il détient dans la société « REÜGO » SARL ;
  - 300 parts sociales qu'il détient dans la société « A.OUTILLAGE » SARL ;
  - 800 parts sociales qu'il détient dans la société « FORMULA LEASE » SARL ;
  - 500 actions qu'il détient dans la société « KS TOOLS » SAS.

- Il résulte des opérations de cessions de parts et actions survenues au cours de l'année 2011 entre Monsieur Laurent ABERT et la société « ABERT INVESTMENTS » SARL unipersonnelle que la société « ABERT INVESTMENTS » SARL unipersonnelle détient au moment de la présente opération d'augmentation du capital :

  - 500 parts de « REÜGO »SARL qui représentent 10% du capital social de la société;
  - 450 parts de « A.OUTILLAGE » SARL qui représentent 30% du capital social de la société;
  - 200 parts de « FORMULA LEASE » SARL qui représentent 10% du capital social de la société FORMULA LEASE ;
  - 750 actions de « KS TOOLS » SAS qui représentent 30% du capital social de la société .

I. GENERALITES SUR LA VALORISATION DES SOCIETES EN PRESENCE

A. Méthodes d'évaluation retenues des sociétés en présence

Pour valoriser les parts et actions des sociétés en présence, il est retenu la moyenne des valeurs d'une part et action selon les méthodes :

- de la survaleur
- de la valeur de rendement
- de la valeur de productivité
- patrimoniale

B. Présentation des méthodes d'évaluation retenues

1. Généralité sur la méthode de la « survaleur »

La survaleur correspond à l'excédent de rendement procuré par l'entreprise sur le placement à un certain taux des capitaux investis.
Ce taux correspond au taux de rémunération des capitaux investis. Il est égal au taux moyen des emprunts d'Etat majoré d'une prime de risque.

Le calcul de la survaleur consiste à actualiser le superprofit qui est égal au bénéfice de l'exercice diminué de la rémunération des capitaux.

La valeur de l'entreprise sera égale à l'actif net comptable augmentée de la survaleur.

2. Généralité sur la « valeur de rendement »

La valeur de rendement est calculée à partir du bénéfice distribué moyen pondéré des 3 derniers exercices rapporté au taux de rémunération des capitaux investis.

3. Généralité sur la « valeur de productivité »

Cette méthode consiste à prendre comme référence de base la moyenne pondérée des 3 derniers résultats nets de l'entreprise et de le rapporter au taux de rémunération des capitaux investis.

4. Généralité sur la « méthode patrimoniale »

Cette méthode de valorisation consiste à valoriser les éléments incorporels de la société. La valeur de la société sera égale à la somme de l'actif net comptable majoré de la valeur des éléments incorporels.

II. VALORISATION DES SOCIETES FAISANT L'OBJET D'APPORT DANS LA LE CADRE DE LA PRESENTE OPERATION

A. Valorisation de la société « REÜGO » SARL

1. Valorisation par la méthode de la survaleur

a. Base de calcul

Il ressort du bilan de l'exercice clos au 31 décembre 2010 de la société « REÜGO » SARL des capitaux propres s'élevant à: 146 140 €

Le taux de rémunération des capitaux retenu est égal à: 6,36 %
(Taux moyen des emprunts d'Etat TME pour 2010 augmenté compte tenu de l'activité de la société « REÜGO » SARL d'une prime de risque égale à 100% de ce TME soit 3,18% + 3,18% = 6,36%).

Pour obtenir le coefficient d'actualisation du superbénéfice, ce même taux de rémunération des capitaux est actualisé sur 5 ans.

Le résultat net de l'exercice 2010 de la société « REÜGO » SARL s'élève à: 72 162 €

b. Calcul de la valeur de la société par la méthode de la survaleur

Capitaux investis	146 140 €	
Taux de rémunération des capitaux	6,36%	
Rémunération des capitaux investis (Actif net * taux de rémunération)	9 295 €	(146 140€x 6,36%)
Bénéfice	72 162 €	
Superbénéfice (Bénéfice-rémunération capitaux)	62 867 €	(72 162€ - 9 295€)
Coefficient d'actualisation (1-(1+0,0636)^-5)/0,0636	4,17	
Montant de la survaleur	262 155 €	(62 867€ x 4,17)
Valeur de l'intégralité des parts selon la méthode de la survaleur	**408 295 €**	(146 140€ + 262 155€)

2. Valorisation par la méthode de la valeur de rendement

a. Base de calcul

Il ressort des procès verbaux des assemblées générales ordinaires annuelles de la société « REÜGO » SARL, les distributions des bénéfices suivantes:

- pour l'exercice 2008 0 €
- pour l'exercice 2009 15 000 €
- pour l'exercice 2010 30 000 €

Le coefficient de pondération utilisé pour les exercices 2008, 2009 et 2010 est respectivement de 1, de 2 et de 3.

Le taux de rémunération des capitaux retenu est égal à: 6,36 %
(Taux moyen des emprunts d'Etat TME pour 2010 augmenté compte tenu de l'activité de la société « REÜGO » SARL d'une prime de risque égale à 100% de ce TME soit 3,18% + 3,18% = 6,36%).

b. Calcul de la valeur de la société par la méthode de la valeur de rendement

	Bénéfice distribué (moyenne pondérée)		
	Bénéfice distribué	Coefficient de pondération	Bénéfice distribué pondéré
2008	0 €	1	0 €
2009	15 000 €	2	30 000 €
2010	30 000 €	3	90 000 €
TOTAL	45 000 €	6	120 000 €
		Bénéfice distribué (moyenne pondérée)	**20 000 €** (120 000/6)

Valeur de l'intégralité des parts de la société « REÜGO SARL » selon la méthode de la valeur de rendement : 314 465 €

$$\frac{20\,000\ €}{6,36\%} = 314\,465\ €$$

3. Valorisation par la méthode de la valeur de productivité

a. Base de calcul

Il ressort des bilans de la société « REÜGO » SARL les bénéfices suivants:

- pour l'exercice 2008 qui s'élève à 54 273 €
- pour l'exercice 2009 qui s'élève à 8 594 €
- pour l'exercice 2010 qui s'élève à 72 162 €

Le coefficient de pondération utilisé pour les exercices 2008, 2009 et 2010 est respectivement de 1, de 2 et de 3.

Le taux de rémunération des capitaux retenu est égal à: 6,36 %
(Taux moyen des emprunts d'Etat TME pour 2010 augmenté compte tenu de l'activité de la société « REÜGO » SARL d'une prime de risque égale à 100% de ce TME soit 3,18% + 3,18% = 6,36%).

b. Calcul de la valeur de la société par la méthode de la valeur de productivité

	Bénéfice moyen pondéré		
	Bénéfice de l'exercice	Coefficient de pondération	Bénéfice pondéré
2008	54 273 €	1	54 273 €
2009	8 594 €	2	17 188 €
2010	72 162 €	3	216 486 €
TOTAL	135 029 €	6	287 947 €
		Bénéfice moyen pondéré	**47 991 €** (287 947/6)

Valeur de l'intégralité des parts de la société « REÜGO SARL » selon la méthode de la valeur de productivité **754 575 €**

$$\frac{47\,991\ €}{6,36\%} = 754\,575\ €$$

4. Valorisation par la méthode patrimoniale

a. Base de calcul

Il n'apparaît pas de fonds de commerce dans le bilan au 31 décembre 2010 de la société « REÜGO SARL ».

La valeur du fonds de commerce retenue correspond au chiffre d'affaires moyen pondéré des 3 derniers exercices multiplié par le taux proposé par le barème fiscal correspondant à l'activité de la société (agence de publicité).

Le barème fiscal applicable pour une agence de publicité et retenu dans nos calculs est égal à 35%. Ce taux de 35% correspond à la moyenne de la fourchette haute et de la fourchette basse de 20% et 50% du barème fiscal.

Le coefficient de pondération utilisé pour les exercices 2008, 2009 et 2010 est respectivement de 1, de 2 et de 3.

b. Calcul de la valeur de la société par la méthode patrimoniale

➢ Valeur du fonds de commerce

	Chiffre d'affaires moyen pondéré		
	Chiffre d'affaires de l'exercice	Coefficient de pondération	Chiffre d'affaires pondéré
2008	769 725 €	1	769 725 €
2009	694 224 €	2	1 388 448 €
2010	813 857 €	3	2 441 571 €
TOTAL	2 277 806 €	6	4 599 744 €
		Chiffre d'affaires moyen pondéré	**766 624 €** (4 599 744/6)

La valeur du fonds de commerce est égale à **268 318 €**

766 624 € x 35% = 268 318 €

➢ Valeur de l'intégralité des parts de la société « REUGO SARL »

La valeur de l'intégralité des parts de la société « REÜGO SARL » est égale à :

Capitaux propres	146 140 €
	(+)
Valeur du fonds de commerce	268 318 €
Valeur de « REÜGO SARL » selon la méthode patrimoniale	**414 458 €**

5. Synthèse des méthodes de valorisation utilisées

Méthodes de valorisation utilisées	Valeur globale	Valeur d'une part
Méthode de la survaleur	408 291 €	81,66 €
Méthode de la valeur de rendement	314 465 €	62,89 €
Méthode de la valeur de productivité	754 575 €	150,92 €
Méthode patrimoniale	414 458 €	82,89 €
	TOTAL	378,36 €
	MOYENNE	**94,59 €**

Il ressort de la synthèse de valorisation des parts de la société « REÜGO » SARL effectuée ci-dessus une valeur d'une part s'élevant à 94,59€.

6. Valeur de la cession de parts en date du 7 juillet 2011

Il ressort de l'acte de cession de parts de la société « REÜGO »SARL en date du 7 juillet 2011 survenue entre Monsieur Laurent ABERT et la société ABERT INVESTMENTS SARL unipersonnelle, une valeur de cession s'élevant à 92,59 € par part « REÜGO » cédée.

Conclusion

Il ressort de la synthèse des méthodes de valorisation, la valeur unitaire de la part sociale de la société « REÜGO » SARL de **94,59 €**

Il ressort de l'acte de cession en date du 7 juillet 2011 une valeur vénale de la part sociale de la société « REÜGO » SARL de **92,59 €**

Par mesure de prudence, il sera retenu dans la présente évaluation une valeur de la part sociale de **93 €**

Soit valeur de l'ensemble des parts composant le capital social de la société « REÜGO » SARL 5 000 x 93€ **465 000€**

B. Valorisation de la société « A.OUTILLAGE » SARL

1. Valorisation par la méthode de la survaleur

a. Base de calcul

Il ressort du bilan de l'exercice clos au 31 décembre 2010 de la société « A.OUTILLAGE » SARL des capitaux propres s'élevant à: 37 916 €

Le taux de rémunération des capitaux retenu est égal à: 6,36 %
(Taux moyen des emprunts d'Etat TME pour 2010 augmenté compte tenu de l'activité de la société « A.OUTILLAGE » SARL d'une prime de risque égale à 100% de ce TME soit 3,18% + 3,18% = 6,36%).

Pour obtenir le coefficient d'actualisation du superbénéfice, ce même taux de rémunération des capitaux est actualisé sur 5 ans.

Le résultat net de l'exercice 2010 de la société « A.OUTILLAGE » SARL s'élève à: 16 914 €

b. Calcul de la valeur de la société par la méthode de la survaleur

Capitaux investis	37 916 €	
Taux de rémunération des capitaux	6,36%	
Rémunération des capitaux investis (Actif net * taux de rémunération)	2 411 €	(37 916€ x 6,36%)
Bénéfice	16 914 €	
Superbénéfice (Bénéfice-rémunération capitaux)	14 503 €	(16 914€ - 2 411€)
Coefficient d'actualisation (1-(1+0,0636)^-5)/0,0636	4,17	
Montant de la survaleur	60 478 €	(14 503€ x 4,17)
Valeur de l'intégralité des parts selon la méthode de la survaleur	**98 394 €**	(60 478€ + 37 916€)

2. Valorisation par la méthode de la valeur de rendement

a. Base de calcul

Il ressort des procès verbaux des assemblées générales ordinaires annuelles de la société « A.OUTILLAGE » SARL, les distributions des bénéfices suivantes:

- pour l'exercice 2008 : 8 470 €
- pour l'exercice 2009 : 0 €
- pour l'exercice 2010 : 15 000 €

Le coefficient de pondération utilisé pour les exercices 2008, 2009 et 2010 est respectivement de 1, de 2 et de 3.

Le taux de rémunération des capitaux retenu est égal à: 6,36 %
(Taux moyen des emprunts d'Etat TME pour 2010 augmenté compte tenu de l'activité de la société « A.OUTILLAGE » SARL d'une prime de risque égale à 100% de ce TME soit 3,18% + 3,18% = 6,36%).

b. Calcul de la valeur de la société par la méthode de la valeur de rendement

	Bénéfice distribué (moyenne pondérée)		
	Bénéfice distribué	Coefficient de pondération	Bénéfice distribué pondéré
2008	8 470 €	1	8 470 €
2009	0 €	2	0 €
2010	15 000 €	3	45 000 €
TOTAL	23 470 €	6	53 470 €
		Bénéfice distribué (moyenne pondérée)	**8 912 €** (53 470/6)

Valeur de l'intégralité des parts de la société « A.OUTILLAGE » selon la méthode de la valeur de rendement : 140 126 €

$$\frac{8\,912\,€}{6,\,36\%} = 140\,126\,€$$

3. Valorisation par la méthode de la valeur de productivité

a. Base de calcul

Il ressort des bilans de la société « A.OUTILLAGE » SARL les résultats suivant:

- pour l'exercice 2008 qui s'élève à : 8 129 €
- pour l'exercice 2009 qui s'élève à : 1 343 €
- pour l'exercice 2010 qui s'élève à : 16 914 €

Le coefficient de pondération utilisé pour les exercices 2008, 2009 et 2010 est respectivement de 1, de 2 et de 3.

Le taux de rémunération des capitaux retenu est égal à: 6,36 %
(Taux moyen des emprunts d'Etat TME pour 2010 augmenté compte tenu de l'activité de la société « A.OUTILLAGE » SARL d'une prime de risque égale à 100% de ce TME soit 3,18% + 3,18% = 6,36%).

b. Calcul de la valeur de la société par la méthode de la valeur de productivité

	Bénéfice moyen pondéré		
	Bénéfice de l'exercice	Coefficient de pondération	Bénéfice pondéré
2008	8 129 €	1	8 129 €
2009	1 343 €	2	2 686 €
2010	16 914 €	3	50 742 €
TOTAL	26 386 €	6	61 557 €
		Bénéfice moyen pondéré	**10 259,5 €** (61 557/6)

Valeur de l'intégralité des parts de la société « A.OUTILLAGE» SARL selon la méthode de la valeur de productivité **161 313€**

$$\frac{10\,259{,}5\ €}{6{,}36\%} = 161\,313\ €$$

4. Valorisation par la méthode patrimoniale

a. Base de calcul

Il n'apparaît pas de fonds de commerce dans le bilan au 31 décembre 2010 de la société « A.OUTILLAGE » SARL.

Il n'existe pas à notre connaissance de barème fiscal d'évaluation applicable à l'activité de la société « A.OUTILLAGE » SARL c'est-à-dire la commercialisation de machines outils et d'outillage à main.

Pour évaluer la valeur du fonds de commerce, on utilisera la méthode du multiple du résultat qui revient à pondérer le résultat d'exploitation moyen des trois dernières années par un multiple défini. Au cas présent, le multiple retenu s'élève à 2.

b. Calcul de la valeur de la société par la méthode patrimoniale

➢ Valeur du fonds de commerce

	Résultat d'exploitation
2008	12 186 €
2009	1 628 €
2010	21 262 €
TOTAL	35 076 €
Résultat d'exploitation moyen	**11 692 €** (35 076/3)

La valeur du fonds de commerce est égale à **23 384 €**

11 692 € x 2 = 23 384 €

➢ Valeur de l'intégralité des parts de la société « A.OUTILLAGE » SARL

La valeur de l'intégralité des parts de la société « A.OUTILLAGE » SARL est égal à :

Capitaux propres	37 916 €
	(+)
Valeur du fonds de commerce	23 384 €
Valeur de « A.OUTILLAGE » SARL selon la méthode patrimoniale	**61 300 €**

5. Synthèse des méthodes de valorisation utilisées

Méthodes de valorisation utilisées	Valeur globale	Valeur d'une part
Méthode de la survaleur	98 394 €	65,60 €
Méthode de la valeur de rendement	140 126 €	93,42 €
Méthode de la valeur de productivité	161 313 €	107,54 €
Méthode patrimoniale	61 300 €	40,87 €
	TOTAL	307,43 €
	MOYENNE	**76,86 €**

Il ressort de la synthèse de valorisation des parts de la société « A.OUTILLAGE » SARL effectuée ci-dessus une valeur d'une part s'élevant à 76,86 €.

6. Valeur de la cession de parts en date du 8 juillet 2011

Il ressort de l'acte de cession de parts de la société « A.OUTILLAGE » SARL en date du 8 juillet 2011 survenue entre Monsieur Laurent ABERT et la société ABERT INVESTMENTS SARL unipersonnelle, une valeur de cession s'élevant à 53,84 € par part « A.OUTILLAGE » cédée.

Conclusion

Il ressort de la synthèse des méthodes de valorisation, la valeur unitaire de la part sociale de la société « A.OUTILLAGE » SARL de 76,86 €

Il ressort de l'acte de cession en date du 8 juillet 2011 une valeur vénale de la part sociale de la société « A.OUTILLAGE » SARL de 53,84 €

Par mesure de prudence, il sera retenu dans la présente évaluation une valeur de la part sociale de 54 €

Soit valeur de l'ensemble des parts composant le capital social de la société « A.OUTILLAGE » SARL 1 500 x 54€ 81 000 €

C. Valorisation de la société « FORMULA LEASE » SARL

1. Valorisation par la méthode de la survaleur

a. Base de calcul

Il ressort du bilan de l'exercice clos au 30 juin 2010 de la société « FORMULA LEASE » SARL des capitaux propres s'élevant à: 69 913 €

Le taux de rémunération des capitaux retenu est égal à: 7%
(Taux moyen des emprunts d'Etat TME de juillet 2009 à juin 2010 augmenté compte tenu de l'activité de la société « FORMULA LEASE » SARL d'une prime de risque égale à 100% de ce TME soit 3,50% + 3,50% = 7%).

Pour obtenir le coefficient d'actualisation du superbénéfice, ce même taux de rémunération des capitaux est actualisé sur 5 ans.

Le résultat net de l'exercice 2010 de la société « FORMULA LEASE » SARL s'élève à 28 058 €

b. Calcul de la valeur de la société par la méthode de la survaleur

Capitaux investis	69 913 €	
Taux de rémunération des capitaux	7%	
Rémunération des capitaux investis (Actif net * taux de rémunération)	4 894 €	(69 913 X 7%)
Bénéfice	28 058 €	
Superbénéfice (Bénéfice-rémunération capitaux)	23 164 €	(28 058 € - 4 894 €)
Coefficient d'actualisation (1-(1+0,07)^-5)/0,07)	4,10	
Montant de la survaleur	94 972 €	(23 164€ x 4,10)
Valeur de l'intégralité des parts selon la méthode de la survaleur	**164 885 €**	(69 913€ + 94 972€)

2. Valorisation par la méthode de la valeur de rendement

a. Base de calcul

Il ressort des procès verbaux des assemblées générales ordinaires annuelles de la société « FORMULA LEASE » SARL, les distributions des bénéfices suivantes:

- pour l'exercice 2009 0 €
- pour l'exercice 2010 0 €

Il est rappelé que le premier exercice de la société a été clos au 30 juin 2009.

b. Calcul de la valeur de la société par la méthode de la valeur de rendement

La valeur de rendement de la société « FORMULA LEASE » est nulle. En effet, aucun bénéfice n'a été distribué depuis le 30 juin 2009 jusqu'au 30 juin 2010.

3. Valorisation par la méthode de la valeur de productivité

a. Base de calcul

Il ressort des bilans de la société « FORMULA LEASE » SARL les résultats suivant:

- pour l'exercice 2009 qui s'élève à 11 855 €
- pour l'exercice 2010 qui s'élève à 28 058 €

Le coefficient de pondération utilisé pour les exercices 2009 et 2010 est respectivement de 1 et de 2.

Le taux de rémunération des capitaux retenu est égal à: 7 %
(Taux moyen des emprunts d'Etat TME pour 2010 augmenté compte tenu de l'activité de la société « FORMULA LEASE » SARL d'une prime de risque égale à 100% de ce TME soit 3,50% + 3,50% = 7%).

b. Calcul de la valeur de la société par la méthode de la valeur de productivité

	Bénéfice moyen pondéré		
	Bénéfice de l'exercice	Coefficient de pondération	Bénéfice pondéré
2009	11 855 €	1	11 855 €
2010	28 058 €	2	56 116 €
TOTAL	39 913 €	3	67 971 €
		Bénéfice moyen pondéré	**22 657 €** (67 971/3)

Valeur de l'intégralité des parts de la société « FORMULA LEASE » SARL selon la méthode de la valeur de productivité : 323 671 €

$$\frac{22\,657\,€}{7{,}00\%} = 323\,671€$$

4. Valorisation par la méthode patrimoniale

a. Base de calcul

Il n'apparaît pas de fonds de commerce dans le bilan au 30 juin 2010 de la société « FORMULA LEASE ».

La valeur du fonds de commerce retenue correspond au chiffre d'affaires moyen pondéré des 3 derniers exercices multiplié par le taux proposé par le barème fiscal correspondant à l'activité de la société (activité de vente de voitures d'occasion et de voiture neuves).

Le barème fiscal applicable à ce type d'activité et retenu dans nos calculs est égal à 17,50%. Ce taux de 17,50% correspond à la moyenne de la fourchette haute et de la fourchette basse de 10% et 25% du barème fiscal.

Le coefficient de pondération utilisé pour les exercices 2009 et 2010 est respectivement de 1 et de 2.

b. Calcul de la valeur de la société par la méthode patrimoniale

➢ Valeur du fonds de commerce

	Chiffre d'affaires moyen pondéré		
	Chiffre d'affaires de l'exercice	Coefficient de pondération	Chiffre d'affaires pondéré
2009	589 486 €	1	589 486 €
2010	1 660 495 €	2	3 320 990 €
TOTAL	2 249 981 €	3	3 910 476 €
		Chiffre d'affaires moyen pondéré	**1 303 492 €** (3 910 476/3)

La valeur du fonds de commerce est **228 111 €**

1 303 492 € x 17,50% = 228 111 €

➢ Valeur de l'intégralité des parts de la société « FORMULA LEASE » SARL

La valeur de l'intégralité des parts de la société « FORMULA LEASE » SARL est égal à :

Capitaux propres	69 913 €
	(+)
Valeur du fonds de commerce	228 111 €
Valeur de « FORMULA LEASE » SARL selon la méthode patrimoniale	**298 024 €**

5. Synthèse des méthodes de valorisation utilisées

Méthodes de valorisation utilisées	Valeur globale	Valeur d'une part
Méthode de la survaleur	164 885 €	82,44 €
Méthode de la valeur de rendement	0 €	0
Méthode de la valeur de productivité	323 671 €	161,84 €
Méthode patrimoniale	298 024 €	149,01 €
	TOTAL	393,29 €
	MOYENNE	**98,32 €**

Il ressort de la synthèse de valorisation des parts de la société « FORMULA LEASE » SARL effectuée ci-dessus une valeur d'une part s'élevant à 98,32 €.

6. Valeur de cession de parts en date du 11 juillet 2011

Il ressort de l'acte de cession de parts de la société « FORMULA LEASE » SARL en date du 11 juillet 2011 survenue entre Monsieur Laurent ABERT et la société ABERT INVESTMENTS SARL Unipersonnelle, une valeur de cession s'élevant à 95,41 € par part « FORMULA LEASE » cédée.

Conclusion

Il ressort de la synthèse des méthodes de valorisation la valeur unitaire de la part sociale de la société « FORMULA LEASE » SARL de **98,32 €**

Il ressort de l'acte de cession en date du 11 juillet 2011 une valeur vénale de la part sociale de la société « FORMULA LEASE » SARL de **95,41 €**

Par mesure de prudence, il sera retenu dans la présente évaluation une valeur de la part sociale de **96 €**

Soit valeur de l'ensemble des parts composant le capital social de la société « FORMULA LEASE » SARL 2 000 x 96€ **192 000 €**

D. Valorisation de la société « KS TOOLS » SAS

1. Valorisation par la méthode de la survaleur

a. Base de calcul

Il ressort du bilan de l'exercice clos au 31 décembre 2010 de la société « KS TOOLS » SAS des capitaux propres s'élevant à: 3 125 397 €

Le taux de rémunération des capitaux retenu est égal à: 6,36 %
(Taux moyen des emprunts d'Etat TME pour 2010 augmenté compte tenu de l'activité de la société « KS TOOLS » SAS d'une prime de risque égale à 100% de ce TME soit 3,18% + 3,18% = 6,36%).

Pour obtenir le coefficient d'actualisation du superbénéfice, ce même taux de rémunération des capitaux est actualisé sur 7 ans.

Le résultat net de l'exercice 2010 de la société « KS TOOLS » SAS s'élève à 924 628 €

b. Calcul de la valeur de la société par la méthode de la survaleur

Capitaux investis	3 125 397 €	
Taux de rémunération des capitaux	6,36%	
Rémunération des capitaux investis (Actif net * taux de rémunération)	198 775 €	(3 125 397€ x 6,36%)
Bénéfice	924 628 €	
Superbénéfice (Bénéfice-rémunération capitaux)	725 853 €	(924 628€ - 198 775€)
Coefficient d'actualisation (1-(1+0,0636)^-7)/0,0636	5,51	
Montant de la survaleur	3 999 450 €	(725 853€ x 5,51)
Valeur de l'intégralité des parts selon la méthode de la survaleur	**7 124 847 €**	(3 125 397€ +3 999 450€)

2. Valorisation par la méthode de la valeur de rendement

a. Base de calcul

Il ressort des procès verbaux des assemblées générales ordinaires annuelles de la société « KS TOOLS » SAS, les distributions des bénéfices suivantes:

- pour l'exercice 2008 — 0 €
- pour l'exercice 2009 — 200 000 €
- pour l'exercice 2010 — 400 000 €

Le coefficient de pondération utilisé pour les exercices 2008, 2009 et 2010 est respectivement de 1, de 2 et de 3.

Le taux de rémunération des capitaux retenu est égal à: 6,36 %
(Taux moyen des emprunts d'Etat TME pour 2010 augmenté compte tenu de l'activité de la société « KS TOOLS » SAS d'une prime de risque égale à 100% de ce TME soit 3,18% + 3,18% = 6,36%).

b. Calcul de la valeur de la société par la méthode de la valeur de rendement

	Bénéfice distribué (moyenne pondérée)		
	Bénéfice distribué	Coefficient de pondération	Bénéfice distribué pondéré
2008	0 €	1	0 €
2009	200 000 €	2	400 000 €
2010	400 000 €	3	1 200 000 €
TOTAL	600 000 €	6	1 600 000 €
		Bénéfice distribué (moyenne pondérée)	**266 667 €** (1 600 000/6)

Valeur de l'intégralité des parts de la société « KS TOOLS » SAS selon la méthode de la valeur de rendement **4 192 877 €**

$$\frac{266\,667\ €}{6,\,36\%} = 4\,192\,877\ €$$

3. Valorisation par la méthode de la valeur de productivité

a. Base de calcul

Il ressort des bilans de la société « KS TOOLS » SAS les résultats suivant:

- pour l'exercice 2008 qui s'élève à 198 571 €
- pour l'exercice 2009 qui s'élève à 487 840 €
- pour l'exercice 2010 qui s'élève à 924 628 €

Le coefficient de pondération utilisé pour les exercices 2008, 2009 et 2010 est respectivement de 1, de 2 et de 3.

Le taux de rémunération des capitaux retenu est égal à: 6,36 %
(Taux moyen des emprunts d'Etat TME pour 2010 augmenté compte tenu de l'activité de la société « KS TOOLS » SAS d'une prime de risque égale à 100% de ce TME soit 3,18% + 3,18% = 6,36%).

b. Calcul de la valeur de la société par la méthode de la valeur de productivité

	Bénéfice moyen pondéré		
	Bénéfice de l'exercice	Coefficient de pondération	Bénéfice pondéré
2008	198 571 €	1	198 571 €
2009	487 840 €	2	975 680 €
2010	924 628 €	3	2 773 884 €
TOTAL	1 611 039 €	6	3 948 135 €
		Bénéfice moyen pondéré	**658 023 €** (3 948 135/6)

Valeur de l'intégralité des parts de la société « KS TOOLS » SAS selon la méthode de la valeur de productivité **10 346 274 €**

$$\frac{658\,023\ €}{6,\,36\%} = 10\,346\,274\ €$$

4. Valorisation par la méthode patrimoniale

a. Base de calcul

Il n'apparaît pas de fonds de commerce dans le bilan au 31 décembre 2010 de la société « KS TOOLS » SAS.

Il n'existe pas à notre connaissance de barème fiscal applicable à l'activité de la société « KS TOOLS » SAS c'est-à-dire une activité de commercialisation d'outillage à mains et machines outils professionnels.

Ainsi, pour évaluer la valeur du fonds de commerce, on utilisera la méthode du multiple du résultat qui revient à pondérer le résultat d'exploitation moyen des trois dernières années par un multiple défini. Au cas présent, le multiple retenu s'élève à 2.

b. Calcul de la valeur de la société par la méthode patrimoniale

➢ Valeur du fonds de commerce

	Résultat d'exploitation
2008	1 126 837 €
2009	946 073 €
2010	1 752 153 €
TOTAL	3 825 063 €
Résultat d'exploitation moyen	**1 275 021 €** (3 825 063/3)

La valeur du fonds de commerce est égale à **2 550 042 €**

1 275 021 x 2 = 2 550 042 €

➢ Valeur de l'intégralité des parts de la société « KS TOOLS » SAS

La valeur de l'intégralité des parts de la société « KS TOOLS » SAS est égal à :

Capitaux propres	3 125 397 €
	(+)
Valeur du fonds de commerce	2 550 042 €
Valeur de « KS TOOLS » SARL selon la méthode patrimoniale	**5 675 439 €**

5. Synthèse des méthodes de valorisation utilisées

Méthodes de valorisation utilisées	Valeur globale	Valeur d'une part
Méthode de la survaleur	7 124 847 €	2 849,94 €
Méthode de la valeur de rendement	4 192 877 €	1 677,15 €
Méthode de la valeur de productivité	10 346 274 €	4 138,51 €
Méthode patrimoniale	5 675 439 €	2 270,18 €
	TOTAL	10 935,77 €
	MOYENNE	**2 733,94 €**

Il ressort de la synthèse de valorisation des parts de la société « KS TOOLS » SAS effectuée ci-dessus une valeur d'une part s'élevant à 2 733,94 €.

6. Valeur de la cession de parts en date du 28 août 2011

Il ressort de l'acte de cession de parts de la société « KS TOOLS » SAS en date du 28 août 2011 survenue entre Monsieur Laurent ABERT et la société ABERT INVESTMENTS SARL Unipersonnelle, une valeur de cession s'élevant à 2 734,90 € par part « KS TOOLS » cédée.

Conclusion

Il ressort de la synthèse des méthodes de valorisation la valeur unitaire de la part sociale de la société « KS TOOLS » SAS de 2 733,94 €

Il ressort de l'acte de cession en date du 28 août 2011 une valeur vénale de la part sociale de la société « KS TOOLS » SAS de 2 734,90 €

Par mesure de prudence, il sera retenu dans la présente évaluation une valeur de la part sociale de 2 735 €

Soit valeur de l'ensemble des parts composant le capital social de la société « KS TOOLS » SAS 2 500 x 2 735 € 6 837 500 €

CHAPITRE IV

REMUNERATION DES APPORTS

I. Rémunération des parts sociales « REÜGO » SARL

A. Description de l'apport :

Parts sociales « REÜGO » SARL apportées	2 000 parts
Valeur d'une part sociale	93 €
Valeur total de l'apport	186 000 €

B. Description de la rémunération :

Valeur totale de des parts sociales « REÜGO » SARL apportées	186 000 €
Valeur nominale d'une part sociale « ABERT INVESTMENTS » SARL	1 000 €
Nombre de parts « ABERT INVESTMENTS » à émettre en contrepartie de l'apport	186 parts

II. Rémunération des parts sociales « A.OUTILLAGE » SARL

A. Description de l'apport :

Parts sociales « A.OUTILLAGE » SARL apportées	300 parts
Valeur d'une part sociale	54 €
Valeur total de l'apport	16 200 €

B. Description de la rémunération :

Valeur totale de des parts sociales « A.OUTILAGE » SARL apportées	16 200 €
Valeur nominale d'une part sociale « ABERT INVESTMENTS » SARL	1 000 €
Nombre de parts « ABERT INVESTMENTS » à émettre en contrepartie de l'apport	16 parts
Soulte 16 200 € - (16 x 1 000 €) =	200€

III. Rémunération des parts sociales « FORMULA LEASE » SARL

A. Description de l'apport :

Parts sociales « FORMULA LEASE » SARL apportées	800 parts
Valeur d'une part sociale	96 €
Valeur total de l'apport	76 800 €

B. Description de la rémunération :

Valeur totale de des parts sociales « FORMULA LEASE » SARL apportées	76 800 €
Valeur nominale d'une part sociale « ABERT INVESTMENTS » SARL	1 000 €
Nombre de parts « ABERT INVESTMENTS » à émettre en contrepartie de l'apport	76 parts
Soulte 76 800 € - (76 x 1 000 €) =	800€

IV. Rémunération des parts sociales « KS TOOLS » SAS

A. Description de l'apport :

Parts sociales « KS TOOLS » SAS apportées	500 actions
Valeur d'une action	2 735 €
Valeur total de l'apport	1 367 500 €

B. <u>Description de la rémunération</u> :

Valeur totale de des parts sociales « KS TOOLS » SAS apportées	1 367 500 €
Valeur nominale d'une part sociale « ABERT INVESTMENTS » SARL	1 000 €
Nombre de parts « ABERT INVESTMENTS » à émettre en contrepartie de l'apport	1 367 parts
Soulte 1 367 500 € - (1 367 x 1 000 €)	500€

CHAPITRE V

CONCLUSION

L'objectif de l'opération est de réaliser une augmentation de capital au sein de la société « ABERT INVESTMENTS » SARL unipersonnelle. Cette augmentation de capital serait réalisée par apport des titres ci-dessous.

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes professionnelles de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes pour aboutir aux conclusions suivantes :

A. Titres « REÜGO »

Ces titres ont été évalués par 4 méthodes différentes. La valeur retenue des titres apportés soit 93 € le titre n'appelle pas d'observation complémentaire.

B. Titres « A.OUTILLAGE »

Ces titres ont été évalués par 4 méthodes différentes. La valeur retenue des titres apportés soit 54 € le titre n'appelle pas d'observation complémentaire.

C. Titres « FORMULA LEASE »

Ces titres ont été évalués par 4 méthodes différentes. La valeur retenue des titres apportés soit 96 € le titre n'appelle pas d'observation complémentaire.

D. Titres « KS TOOLS »

Ces titres ont été évalués par 4 méthodes différentes. La valeur retenue des titres apportés soit 2 735 € le titre n'appelle pas d'observation complémentaire.

Fait à Strasbourg, le 7 mars 2012

Le Commissaire aux apports

FIDEC
Fiduciaire de l'Economie S.A.
Associé-Directeur Général

BERTRAND BENHESSA
EXPERT-COMPTABLE
COMMISSAIRE
AUX COMPTES
30, Quai du Preßig - 67200 STRASBOURG